Union Nationale des Syndicats Autonomes

JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE 2021

Élections des administrateurs

représentant les actifs à la Caisse de Retraite RATP

CRP
caisse de retraites du personnel de la ratp

Votez pour des collègues qui défendront notre régime !

Notre caisse

Un décret du 26 décembre 2005 a institué une Caisse de Retraites du Personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens, la CRP RATP. Auparavant, les pensions étaient gérées directement par la RATP. La CRP est une Caisse de droit privé, dotée de la personnalité morale et chargée d'une mission de service public. Elle agit au profit des agents et anciens agents du cadre permanent de la RATP ainsi que leurs ayants droit. La CRP est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du budget et de la sécurité sociale. La CRP procède à l'ouverture des droits, aux radiations nécessaires, reçoit les cotisations retraites et verse les pensions.

La retraite, une longue histoire...

1673 : Colbert, ministre de Louis XIV, crée une pension pour les marins blessés qui ne peuvent plus continuer leur métier, ce qui préfigure leur régime spécifique mis en place en 1709.

1806 : mise en œuvre du régime de retraite de la Banque de France.

1853 : loi sur les pensions civiles des agents de l'État (fonctionnaires civils).

1894 : création du régime de retraite des Mines.

1909 : loi créant le régime de retraite des chemins de fer.

1928 : loi créant le régime de retraite des ouvriers de l'État.

1939 : le régime de retraite des salariés de la Compagnie du Métropolitain de Paris (métro) est modifié pour être harmonisé avec celui des fonctionnaires de l'Etat.

Octobre 1945 : création de la Sécurité sociale, avec le maintien des régimes spéciaux existants.

NOTRE RÉGIME SPÉCIFIQUE, UN LONG COMBAT

Dès 1953, notre retraite est mise en cause par le gouvernement qui souhaite réformer l'ensemble des régimes du service public (y compris les fonctionnaires). Quatre millions de grévistes et trois semaines de conflit mettent un terme à ce projet !

Il faudra attendre 1995 pour qu'une nouvelle tentative se fasse jour ! Le gouvernement souhaite aligner nos conditions de retraite sur celles du privé. Après plusieurs semaines de blocage des transports, le projet est abandonné.

En 2003, le gouvernement s'attaque aux fonctionnaires mais épargne les régimes spéciaux. La réforme impose le passage aux 40 annuités, puis 41. Elle met en place le système de décote/surcote, l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur le point d'indice des fonctionnaires.

2007/2008 : malgré un conflit, le pouvoir politique réforme les régimes spéciaux. La durée de cotisations est alignée avec celle du privé, les bonifications sont supprimées pour les nouveaux entrants. La convergence de notre régime est enclenchée avec les conditions imposées au secteur privé et aux fonctionnaires.

2010/2014 : les âges légaux de départ sont repoussés de deux années pour tous les tableaux et la durée de cotisation nécessaire à une pension à taux plein est augmentée pour viser les 42 annuités.

2019 : le gouvernement tente de supprimer les régimes spéciaux au profit d'un régime universel. Plus de 50 jours de grève n'empêchent pas le gouvernement de faire adopter cette réforme par l'Assemblée, qui est abandonnée avec le déclenchement de la crise COVID.

la CRP, en chiffres

CRP
caisse de retraites du personnel de la ratp

- **46 400 pensions** versées (dont 10 700 reversions)
- Age moyen du pensionné entrant : **56,4 ans** (cadre : 59 ans, maîtrise/opérateur : 56 ans)
- Pension moyenne nette : **2 400€**
- Pension moyenne nette de réversion : **1053€**

Notre attachement
à notre régime de retraite

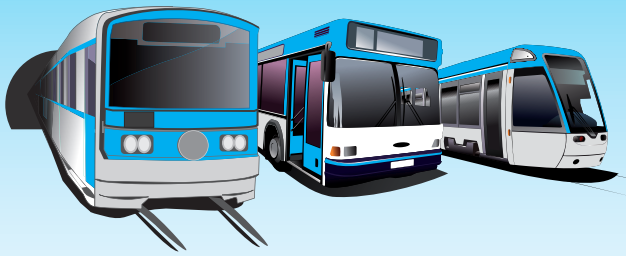

L'UNSA RATP, syndicat d'entreprise, est fortement attaché aux particularités de notre régime spécial.

Nous bénéficions en effet d'avantages spécifiques, comme des âges de départ anticipés pour certaines catégories, des années de bonification pour les agents recrutés avant 2009, notamment.

A l'origine, ces particularités compensaient des conditions de travail défavorables (matériels pénibles à utiliser, horaires contraignants, nombre de repos très inférieur au reste des salariés français…) Ces conditions de retraite permettaient aussi de fidéliser les agents recrutés, de créer entre eux et la RATP un lien d'appartenance particulier et un attachement au service public.

On nous objectera désormais que certaines de nos conditions d'exercice ont positivement évolué et ne justifient plus de telles compensations !
Si le matériel à disposition de nos mainteneurs s'est amélioré, si nos bus ont désormais la direction assistée, si nos rames de métro et RER sont bien plus modernes aujourd'hui, etc, nos conditions de travail sont toujours contraignantes et perturbent fortement nos vies sociales et familiales. Par ailleurs, le pouvoir d'achat de nos rémunérations s'est fortement dégradé, quoi qu'en disent les statistiques ou la Direction !

Mais surtout, une nouvelle et forte contrainte est venue aggraver les conditions d'exercice de nombreux de nos métiers : la dégradation des comportements. Les incivilités et les agressions, rarissimes il y a plusieurs décennies, sont aujourd'hui quotidiennes. Dans certains quartiers, nous pouvons être des cibles car représentant l'État et les images de matériels dégradés ou carrément détruits sont monnaie courante.

Dans ce contexte global, beaucoup de nos métiers ne sont plus attractifs : trop contraignants, insuffisamment rémunérés, dangereux. Dégrader encore notre Contrat Social, c'est prendre le risque de grosses difficultés de recrutement ou d'un turn-over important des effectifs, ne favorisant pas, fort logiquement, la qualité de service.

Notre régime de retraite a subi plusieurs mises en cause et dégradations, il serait suicidaire d'envisager de nouveaux reculs !

C'est pourquoi, en 1995 comme en 2007, tout dernièrement en décembre 2019/ janvier 2020, nos militants se sont fortement mobilisés, déclenchant la plus longue grève de l'histoire de la RATP. L'UNSA RATP a été à l'origine de ce conflit avec une grève d'avertissement en septembre 2019 qui a paralysé l'entreprise et estomaquant le gouvernement comme l'opinion publique ! La mise en garde n'a pas été entendue, ce qui a produit le long conflit qui a suivi, en décembre et en janvier.

L'UNSA RATP se mobilisera à nouveau pour défendre les intérêts des agents si les conditions l'exigeaient !

Un seul intérêt, le vôtre !

JUSQU'AU 13 DECEMBRE 2021, VOTEZ ET FAITES VOTER UNSA RATP !

De nouveaux défis, avec la concurrence…

Dès le 1er janvier 2025, près de 20 000 agents RATP auront quitté l'EPIC, rejoignant des filiales et pas forcément dans le Groupe RATP.
Les garanties concertées avec le gouvernement leur assurent le maintien des droits acquis jusqu'à leur propre retraite. En revanche, les futurs collègues embauchés dans ces filiales le seront sous statut privé et donc sans nos garanties en matière de retraite. Au fur et à mesure du temps, le régime de retraite RATP s'éteindra naturellement dans ces secteurs.

Le même chemin est promis aux autres secteurs de l'exploitation avec la mise en concurrence, si les dates ne sont pas rapprochées… du tramway (2029), du métro (2035) et du RER (2039).

Dans le même temps, la Direction prépare le grand chamboulement de l'organisation de l'entreprise avec son plan « *RATP 2023* ». Cette « *révolution* » s'accompagne à ce stade de la mise en œuvre de la filialisation de certains services : CSRH et Paye, Ateliers de Championnet. Mais à n'en pas douter, d'autres secteurs suivront.

Ces filialisations sont sans doute appelées à se multiplier. Les agents détachés dans ces filiales conserveront leurs droits à pension (sauf réforme gouvernementale) mais là encore, de nouveaux salariés de droit privé les remplaceront au fur et à mesure des départs des agents statutaires.

Notre régime de retraite est donc appelé à une quasi-disparition, avec le rétrécissement programmé de l'EPIC.

Les gouvernements, y compris le dernier en cours, n'ont pas réussi, à ce stade, à supprimer notre régime spécial, qu'ils se rassurent ! L'Entreprise s'en occupe !

Dans ce contexte, il nous appartient de ne pas accepter ce qui semble s'imposer. Nous devons poursuivre notre opposition au futur qui nous est promis ! Nous devons également protéger les droits en matière de retraite des agents en place et poursuivre sans relâche à asséner nos arguments en faveur de garanties spécifiques à nos métiers.

La presse s'en est faite l'écho, la crise COVID a bouleversé le rapport des français avec le travail ! On remarque les mêmes évolutions dans de nombreux pays. Il en ressort de grosses difficultés de recrutement qui, sans doute, n'épargnent pas la RATP. De même, l'absentéisme a fortement progressé en France ces dernières années.

Dans ce contexte, nos décideurs et nos entreprises finiront par comprendre qu'un salarié ne doit pas se résumer pas à un consommateur qui « *papillonne* » d'entreprise en entreprise au gré des opportunités. La fidélité envers son entreprise, l'attachement envers elle et ses valeurs, l'implication quotidienne dans son travail au bénéfice des usagers, tout cela nécessite une remise en cause totale des changements qui sont en cours. Dans l'intérêt même des entreprises !

Voilà pourquoi il ne faut pas baisser les bras, voilà pourquoi l'UNSA RATP ne baissera pas les bras !

CANDIDATS UNSA RATP REPRÉSENTANT LES ACTIFS

Titulaires	Suppléant(e)s
Olivier GALLE - RDS	Stéphane BIDAUD - SIT
Marc GALLIOT - SEM RER	Elisabeth CORREIA - RER
Tarik ALLALOUCHE - RDS	Laurent DUMICZ - RATP Infra
Sébastien VERNET - GDI	Magaly CLEUET - SEM CML
Thomas TRUFFAT - MTS	David TETART - RDS maintenance
Valérie DADOU - GIS	Catherine AMARI - MOP
Hervé CUSENIER - SEM CML	Gilles DELEFOSSE - SEM RER
Sonia DUQUESNOIS - RDS	Claude GNOAN - MTS
Franck GEFFROY - RER	Marc LEMENOREL - RDS
Tony LEFEVRE - RDS	Didier PIERRE-VICTOR - SEM CML

Moi Je vote UNSA RATP

JUSQU'AU 13 DECEMBRE 2021, VOTEZ ET FAITES VOTER UNSA RATP !

Tactic Impressions - 01 39 86 19 08 - Ne pas jeter sur la voie publique